



PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Ech : 1 / 5'000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 22 DECEMBRE 1999
ET POUR ENQUETE COMPLEMENTAIRE
LE 30 MAI 2005

LE SYNDIC :
4 etes
LE SECRETAIRE :
Hoc

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
LE 1 SEPTEMBRE 2004
ET APRES ENQUETE COMPLEMENTAIRE
LE 9 NOVEMBRE 2005

LE PRESIDENT :
LE SECRETAIRE :
Hoc

MISE EN VIGUEUR, LE

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 28 JANVIER AU 28 FEVRIER 2000
ET POUR ENQUETE COMPLEMENTAIRE
DU 03 JUIN AU 04 JUILLET 2005

LE SYNDIC :
4 etes
LE SECRETAIRE :
Hoc

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE
DEPARTEMENT COMPETENT

- 5 MAI 2005
LAUSANNE, LE

LE CHEF DU DEPARTEMENT :

- 1 MAI 2007

LEGENDE

- Limite communale
- Zone du village : Secteur "rue"
- Zone du village : Secteur "jardin"
- Commerces et bureaux
- Artisanat et industries
- Centralités agricoles
- Gabaris trois niveaux
- Gabaris limités
- Prolongement de rue (indicatif)
- Zone de villas
- Zone industrielle
- Zone d'utilité publique
- Zone à occuper par plan spécial
- Zone agricole
- Zone agricole de transition
- Zone agricole à préserver
- Zone intermédiaire
- Zone de verdure
- Aire forestière
- Secteur "TS" de protection des eaux
- Rivières
- Emprise de dérivation de l'Arbogne



Commune de Dompiere (FR)

Commune de Russey (FR)

Commune de Montagny (FR)

Commune de Payerne

Commune de Payerne

Commune de Grandcour

Commune de Vallon (FR)

Commune de Missy

Zone de verdure
selon séance du TA du 04.12.2006
et convention entre le propriétaire et
la commune du 20.12.2006